

pas à remarquer que le sol avait été remué autrefois. Tous les regards étaient fixés avec anxiété sur la terre noire qui formait le fond du sol. Enfin, à la suite de quelques coups de pioche, un objet, couleur de fer rouillé, roula sous l'instrument de l'un des travailleurs ; c'était un os. Alors les agents fouillèrent avec précaution et mirent bientôt à découvert un squelette, dont tous les ossements principaux étaient parfaitement conservés. Quelques cheveux adhéraient encore au crâne.

Le juge fit cesser le travail. Ayant constaté la découverte, il remonta avec ses hommes ; et, rentré chez lui, il donna l'ordre d'arrêter le comte de Garderel. Le mandat fut immédiatement expédié aux autorités et à la justice criminelle du département dans lequel le château de Champton était situé.

XVII

L'ÉCHAFAUD

Un mois s'était écoulé depuis l'arrestation du comte de Garderel et des autres coupables, quand les assises s'ouvrirent. La foule, toujours avide de ces spectacles redoutables, qu'offre de temps en temps la justice humaine, se pressait dans l'enceinte où siégeait la Cour. Les trois accusés, séparés par des gendarmes, ayant pris place sur leur banc, l'interrogatoire général commença. Le président de la cour résuma les faits et posa les questions auxquelles le jury devait répondre par rapport à chacun des accusés.

Le jury s'étant retiré dans la salle qui lui était affectée, y demeura vingt minutes. Étant rentré dans celle où siégeait le tribunal, il rendit un verdict affirmatif sur la culpabilité des accusés, et n'admit à l'égard d'aucun d'eux le bénéfice des circonstances atténuantes. La Cour se retira à son tour pour délibérer sur l'application de la peine, et ne tarda pas à reprendre sa place au tribunal. Le président, invoquant les articles du Code pénal sur le parricide et l'assassinat, prononça une sentence de mort contre Paul de Garderel, Eloi Marberie et Félix de Garderel. Le comte était condamné comme coupable de parricide sur la personne de son père, dont la rigoureuse détention avait abrégé la vie, et d'assassinat sur la personne de sa première femme, Félicie de Gilbard, qu'il avait fait périr dans le souterrain du château de Champton. Marberie fut condamné comme complice de ces deux crimes et comme ayant tenté deux fois d'empoisonner le docteur Alfred Auricourt.

Félix de Garderel était condamné comme coupable d'empoisonnement sur la personne de sa sœur, Elisa de Garderel. En outre, le président ordonna que l'arrêt de la cour serait exécuté sur la place publique de Melisy, ville dont dépendait le château de Champton, théâtre des deux principaux crimes.

Le comte de Garderel et son fils baissèrent les yeux en silence ; ils s'attendaient à la terrible sentence. Mais Marberie qui, à cause de ses aveux, comptait sur le bénéfice des circonstances atténuantes, éclata en imprécations et en blasphèmes ; son défenseur eut bien de la peine à le rappeler à lui-même et à lui faire comprendre que la prudence lui commandait de réprimer ces mouvements violents, s'il ne voulait se rendre indigne de toute grâce.

La comtesse et Clémence se rendirent auprès du comte et lui firent entendre des paroles de pardon et de consolation.

— Hé quoi, leur dit-il, vous avez désiré me voir ! Vous m'aimez donc encore, moi que vous devriez excréter comme un monstre !

— Ne parlez pas ainsi, s'écrièrent les deux femmes en sanglotant ; nous ne nous souvenons que de votre infortune présente.

Et, en disant ces mots, elles redoublèrent les témoignages de leur ardente affection. A la fin tous trois s'assirent, la comtesse à la droite de son mari, Clémence à la gauche de son père, et elles tenaient ses mains dans les leurs.

— Puisque vous savez tout, mes amies, reprit-il avec une tristesse infinie, vous comprenez que je ne dois conserver aucun espoir ; je serai flétri, condamné. Il vous faudra du courage.

— Dieu nous en donnera, et à vous aussi, mon père, répondit Clémence en essuyant ses larmes.

— Ma fille, tu es une sainte, répliqua le comte d'une voix profondément émue : tu prieras pour moi, n'est-il pas vrai ?

— Pouvez-vous en douter ? dit la jeune fille, avec une expression céleste. Depuis que je me connais, je n'ai cessé un seul jour de prier pour vous, ô mon père. Je serai exaucé. J'ai demandé pour vous un retour sincère à Dieu. Dites-moi, en ce moment, que mes vœux ont été entendus ?

M. de Garderel ne put répondre ; mais il serra la main de sa fille, qui comprit cette étreinte silencieuse, plus éloquente que les paroles les mieux accentuées.

Le temps fixé par l'entrevue touchait à sa fin. Clémence paraissait préoccupée, et ses yeux inquiets interrogeaient la pendule du par-